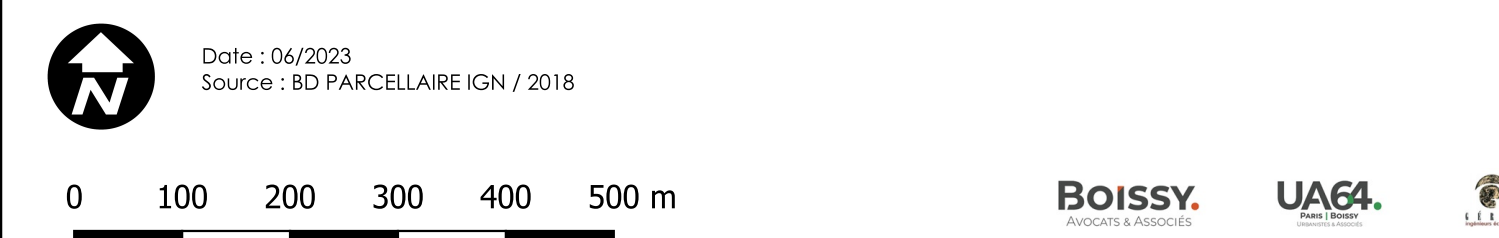


Secteur 1
Plan 5.12

PLUI approuvée par D.C.C. du 19 décembre 2019
 Modification simplifiée n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 17 décembre 2020
 Modification simplifiée n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 16 décembre 2020
 Modifications simplifiées n°3 et n°4 du PLUI approuvées par D.C.C. du 3 mars 2022
 Modification n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 29 septembre 2022
 Déclaration de projet n°2 emportant ainsi en compatibilité du PLUI approuvée par D.C.C. du 2 février 2023
 Modification simplifiée n°5 du PLUI approuvées par D.C.C. du 25 mai 2023
 Modification n°3 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25 mai 2023
 Révision à modalités éligées n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 24 novembre 2023
 Révision à modalités éligées n°4 du PLUI approuvée par D.C.C. du 19 décembre 2023
 Modification n°5 du PLUI approuvée par D.C.C. du 20 février 2025



Page du PLUi

- UA : UA ; UAa ; UAop ; UAb ; UAh
 UB : UB ; UBa ; UBop ; UBb ; UBc
 UC : UC ; UCaP ; UCb
 UA Activité : UAum ; UA : UY ; UY+ ; UYca
 U Mixte : UM ; UM+ ; UMaP ; UAap
 U Equipement : UE
 IAU Habitat : IAUh
 IAU Mixte : IAUm ; 1AUzac ; 1AUzac+
 2AU Habitat : 2AU ; 2AUzac
 Agricole : A
 Agricole divers : Ace
 Agricole protégé : Ap
 Naturel : N ; Nj ; Nzac
 Naturel Activité : Nca ; Nk ; Ny
 Naturel équipement : Ne ; Ngv ; Npv
 Naturel Loisirs / tourisme : NL ; Nt
 N Protégé : Np

criptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2°
Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° : vocation d'hébergement hôtelier et touristique
Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° : vocation d'hébergement hôtelier et touristique
Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
Coulais exposés au ruissellement des eaux pluviales
Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
Espace boisé classé
Familie d'îlots bâtis - îlots fermés
Familie d'îlots bâtis - îlots ouverts
Familie d'îlots bâtis - îlots semi-ouverts
Périmètre d'OAP
PPRI Zone bleue
PPRI Zone rouge

